

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF2160

présenté par

M. Boumertit, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	0	0
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	72 000 000
Tarifs progressifs <i>(ligne nouvelle)</i>	72 000 000	0
TOTAUX	72 000 000	72 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement de repli, nous proposons d'instaurer des tarifs progressifs pour permettre aux familles des classes populaires et moyennes d'avoir accès aux musées et lieux culturels publics. Nous considérons que la culture est un véritable outil d'émancipation permettant l'expression de chaque citoyenne et citoyen. Les différentes politiques culturelles françaises ont facilité la démocratisation de l'accès à la culture dans son ensemble. Toutefois, elles n'ont pas permis d'endiguer les inégalités sociales au sein même de cet élargissement. Afin de réduire les inégalités culturelles, il est primordial d'agir sur les inégalités sociales. Or, pour beaucoup de nos concitoyens, l'accès à la culture mobilise une part conséquente de leur budget. En période d'inflation, ce poste de dépense est sacrifié et la pratique culturelle n'est maintenue qu'au sein des classes plutôt aisées. -À ce titre, selon les derniers chiffres disponibles, une étude de l'Observatoire des inégalités révèle que 62 % des cadres supérieurs se rendent au musée au moins une fois par an, contre 18 % des ouvriers et employés. Cette même étude révèle que 17 % des 20 % les moins riches déclarent ne pas avoir pu se rendre au cinéma pour raison économique, contre 1 % des plus riches. On observe par ailleurs que les lieux culturels comme les musées demeurent fortement élitistes : en 2018, la part des personnes non-diplômées ayant visité un musée dans l'année s'élevait à 9 %, quand cette part s'élève à 52 % pour les personnes ayant poursuivi des études. Par cette mesure, nous entendons renforcer le rôle de l'État en matière de politique culturelle et relancer la dynamique de démocratisation culturelle. Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons dans cet amendement de transférer des crédits hors titre 2 de l'action 7 du programme 224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture à hauteur de 72 millions en autorisations d'engagement et 72 millions en crédits de paiement, vers un nouveau programme « Tarifs progressifs ». Notre intention n'est pas de prélever des crédits du programme 224 et nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.